Commune de Criel sur Mer

Délibération n° 20260402.05
Désignation des délégués communaux du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Caux Nord-Est (SIEA)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 076-217601921-20260402-20260402_05DEL-DE

Séance du :
2 avril 2026
Date de la convocation :
27 mars 2026
Date d'affichage :
27 mars 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : 1
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS, Marie-Christophe PETOLAS, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Alain TROUESSIN).

Madame Doriane OSINSKI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu
- l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- les articles L.5211-6, à L.5211-8 1 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et le syndicats intercommunaux ;
- mes articles L. 5211-1 et L. 5212-1 et suivants, L. 2122-7 et L. 2121-21 Vu le code général des collectivités territoriales ;
- l'arrêté préfectoral du 26 avril 1932 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Eu, aujourd'hui dénommé Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est (SIEA Caux Nord Est) ;
- l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts du syndicat de communes Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est (SIEA Caux Nord Est) ;

Considérant que
- la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord-Est (SIEA), agissant comme autorité organisatrice des services publics de réseaux d'eau potable, d'assainissement et de traitement ;
- conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant ;
- il convient de les désigner au scrutin uninominal, majoritaire à trois tours ;
- pour l'élection des délégués de la commune au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,
- si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de le présente publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 076-217601921-20260402-20260402_05DEL-DE

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres à main levée.

La liste des candidats présentée est la suivante :
- pour le poste de délégués titulaires : Martine TOUZAIN et Pascal HARAUX
- pour le poste de délégué suppléant : Stéphane DÉBOUCHÉ

Le conseil municipal accepte, à la majorité dont 5 votes CONTRE, de nommer les 3 candidats proposés en qualité de déléguées titulaires et suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord-Est (SIEA).

Sont élus :
- Délégués titulaires : Martine TOUZAIN et Pascal HARAUX
- Délégué suppléant : Stéphane DÉBOUCHÉ

À Criel sur Mer, le 2 avril 2026

La Secrétaire de séance
Doriane OSINSKI

Le Maire
Eric PRUVOST

MAIRIE DE CRIEL-SUR-MER 76910

<u>Recours</u> : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de le présente publication.